



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 3 mai 2020

Protocole sanitaire : des exigences intenable à mille lieues des préoccupations pédagogiques

Le ministère de l'Éducation nationale vient de dévoiler le protocole sanitaire pour la réouverture des écoles primaires à partir du 11 mai. Ce document soumet les personnels à une pression très importante. Ils et elles n'ont que 10 jours pour préparer une reprise permettant de garantir la protection sanitaire des personnels, des élèves et de leur entourage alors même que de nombreuses incertitudes demeurent sur le rôle des enfants dans la propagation de l'épidémie, les risques qu'ils encourent et leur degré réel de contagion. Surtout, le protocole ne répond pas à de nombreuses incertitudes de ces dernières semaines, notamment dans l'application concrète des mesures préconisées. SUD éducation constate que nous restons sans garanties sur l'état de la chaîne logistique concernant l'approvisionnement en masques, gel hydroalcoolique, savon, produits désinfectants, etc. De plus, de trop nombreuses décisions sont renvoyées au niveau local dans une grossière tentative du ministère de se décharger de sa responsabilité et induisant un risque accru d'inégalités territoriales.

Au vu des préconisations du protocole, il apparaît que de nombreuses écoles n'auront pas la capacité d'y répondre et ne pourront donc pas garantir la protection des personnels et élèves. SUD éducation revendique de limiter le nombre d'élèves à 10 en élémentaire et de réduire à moins en maternelle.

Le ministre Blanquer a justifié à de nombreuses reprises ce retour dans les écoles par un objectif pédagogique. Le contenu du protocole contredit cette affirmation. Il est ainsi interdit aux élèves de maternelle d'utiliser le matériel pédagogique mis à disposition dans leur classe, d'utiliser les livres dans les coins bibliothèques, ou de jouer aux jeux d'imitation pourtant indispensable dans le développement des apprentissages en maternelle. Les activités sportives et les récréations doivent se faire sans aucun matériel.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



De plus, les personnels devant rester à 1 mètre de leurs élèves, l'enseignement ne pourra se faire qu'en frontal, ce qui est impossible pour les plus jeunes et une aberration pédagogique pour les plus grand-e-s. Il s'agit donc bien de transformer les écoles en garderie pour que les parents retournent sur leurs lieux de travail.

Les consultant-e-s du cabinet Veritas ont produit un protocole sur la base d'une école imaginaire accueillant des élèves imaginaires. Plutôt que de recourir à des officines privées sans aucune transparence et manifestement non qualifiées, le ministère de l'Éducation nationale aurait mieux fait de consulter les personnels et leurs organisations syndicales. C'est celles et ceux qui travaillent au quotidien dans les établissements qui connaissent le mieux l'école et les élèves. Cela aurait évité ce document qui comporte de nombreuses approximations, injonctions contradictoires voire erreurs manifestes.

Les gestes barrières et la distanciation physique seront manifestement impossibles à respecter. Les personnels, les élèves ainsi que leur entourage seront donc mis en danger et soumis à une pression constante très anxiogène.

Pour SUD éducation, les conditions sanitaires ne seront pas réunies et ne permettent pas une reprise en mai dans de bonnes conditions pour les élèves et le personnel : une rentrée en septembre permettrait d'avoir le temps de mieux préparer les classes et les établissements au niveau matériel ainsi que l'embauche de personnels supplémentaires.

Pour SUD éducation, la rentrée de septembre doit donner lieu non seulement à la mise en œuvre de toutes les garanties sanitaires que le gouvernement se montre incapable de fournir actuellement, mais aussi à un plan massif d'investissement dans l'éducation, de manière à compenser les inégalités qui se sont accrues pendant la période de confinement.

SUD éducation soutiendra les personnels qui, face au risque que fait courir l'administration ainsi qu'aux élèves et à leur famille, feront usage de leur droit de retrait.